

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DEPARTEMENT DE L'HERAULT****ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER****COMMUNE DE MARSEILLAN****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 7 juin 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1^{er} Adjoint**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : Y. MICHEL par M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS - JC. ARAGON par L. GASC - M. PEREZ par G. REQUENA - W. BIGNON par D. CUPOLI - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : JD. POUSSIER - JF. MARY - C. BASTIDE

17. Subventions 2022 : compléments

À la suite de diverses demandes des associations et à l'avis favorable de la commission jeunesse sport et associations du 30 mai 2022, il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des subventions suivantes :

- CFA BTP	150 €
- ANACRE	350 €
- Crabe Roulant Marseillanais	500 €
- Marseillan Judo	700 €
- Les Joyeux Pétanqueurs Marseillanais	700 €
- CLERSMAR	4 000 €
- La Calendreta	4 500 €
- La Lance Olympique	13 000 €

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID : 034-213401508-20220607-DEL22_06_07_17-DE

SLOW

LE CONSEIL
Où l'exposé de l'Adjoint

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Accepte le versement des subventions indiquées ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier


